

LE MOT DU MAIRE

Déjà la fièvre des élections est chose du passé. Nous devons maintenant tout mettre en œuvre pour donner à la Municipalité de Labelle les outils pour améliorer notre qualité de vie et nous donner la fierté d'être Labelloise et Labellois.

Nous avons, dans un premier temps, pris connaissance des différents dossiers de la Municipalité. Nous avons ensuite distribué les responsabilités des membres du conseil que je vous présente.

Gilbert Brassard

- Maire
- Membre de la Commission des finances
- Délégué à l'Association touristique des Laurentides (ATL)
- Délégué à la Conférence régionale des élus (CRE)
- Délégué au Centre local de développement des Laurentides (CLD)

André Beaudry

- Maire suppléant
- Représentant auprès du Comité de la Gare
- Représentant auprès du Comité d'embellissement
- Conseiller responsable du service de protection des incendies

Robert Bergeron

- Maire substitut à la MRC
- Membre de la Commission des finances
- Représentant de la Municipalité auprès du Transport adapté et collectif et intermunicipal des Laurentides

Francine Carrier

- Représentante de la Municipalité auprès de la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle
- Représentante de la Municipalité dans le dossier sur la famille, les loisirs et la culture

Patrice Charette

- Conseiller responsable du service des travaux publics et de la voirie
- Conseiller délégué à l'Office Municipal d'Habitation

Vicki Énard

- Représentante de la Municipalité dans le dossier de la sécurité publique
- Représentante de la Municipalité auprès de la Sûreté du Québec
- Représentante de la Municipalité dans les relations avec les associations

Claude Nantel

- Membre de la Commission des finances
- Représentant de la Municipalité auprès du Comité consultatif d'urbanisme
- Représentant de la Municipalité dans le dossier de la protection de l'environnement
- Représentant de la Municipalité dans le dossier de la revitalisation

Les membres du conseil se feront un plaisir de discuter des différents dossiers qu'ils auront à traiter durant leur mandat.

Nous travaillons présentement à la préparation du budget 2006. Celui-ci sera présenté lors d'une séance spéciale le 19 décembre 2005.

Nous avons aussi visité l'ensemble des infrastructures municipales. Les endroits où nous aurons à intervenir rapidement sont le pavillon des loisirs (Maison des jeunes), le garage municipal et l'hôtel de ville.

En dernière heure, une demande de rencontre a été adressée à la Commonwealth Plywood pour faire le point sur la fermeture du moulin à scie. Une rencontre est aussi prévue entre le ministère des Transports et le conseil municipal pour le dossier du contournement éventuel de la 117 et ce dès le début de la nouvelle année.

Je profite de l'occasion pour souhaiter de joyeuses fêtes et une bonne année à tous les Labelloises et Labellois.

Gilbert Brassard, maire

SÉANCE DU CONSEIL DU 5 DÉCEMBRE 2005

À la suite de leur assermentation tenue le 11 novembre dernier, les membres du conseil ont tenu une assemblée spéciale du conseil le lundi 14 novembre, assemblée qui fut ajournée au jeudi 17 novembre.

Durant cette première assemblée spéciale, les membres du conseil ont surtout disposés de questions administratives découlant de l'arrivée du nouveau conseil, telles que les signatures autorisées des chèques et autres effets de banque, les nominations pour représenter la Municipalité sur les diverses structures locales ou régionales et l'organisation des séances du conseil.

Ainsi, les membres du nouveau conseil municipal ont statué que **les séances régulières du conseil continueront à se tenir le premier lundi du mois à 20 h.**

La séance du 5 décembre était donc la première séance régulière du conseil municipal. Plusieurs sujets abordés lors de cette séance, sont susceptibles d'intéresser les Labellois et Labelloises.

Dépôt du rapport du maire sur la situation financière de la Municipalité

Normalement, le discours du maire sur la situation financière de la Municipalité est déposé en novembre. Cette année, comme il n'y a pas eu de séance du conseil en novembre à cause de la période électorale, le discours du maire fut déposé en début de la séance du 5 décembre. Vous trouverez l'ensemble du discours sur la situation financière à l'intérieur de ce bulletin.

Dossiers administratifs

À cette époque de l'année, le conseil doit donner son approbation aux prévisions budgétaires de certains organismes dont la Municipalité est membre ou est desservie par ces organismes et dont sa contribution au fonctionnement sous forme d'une quote-part ou autrement, aura une influence sur ses propres prévisions budgétaires. Ce fut le cas pour l'Office municipal d'habitation de Labelle et pour le Transport adapté et collectif et intermunicipal des Laurentides.

Le conseil a adopté une résolution donnant son point de vue en regard d'une proposition déposée par la Ville de Mont-Tremblant sur le partage des coûts de l'aréna de Mont-Tremblant. Cette résolution est conditionnelle aux décisions prises par les autres municipalités desservies par l'aréna de Mont-Tremblant. Cette entente ne pourrait entrer en vigueur qu'en 2006.

Le conseil a ratifié l'autorisation donnée au directeur général de suivre une journée de formation sur le Fonds d'infrastructure municipale rurale et la préparation d'un plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égouts. De même, le conseil a autorisé le directeur général à signer la déclaration de responsable de l'installation d'eau de la Municipalité. De cette façon, le directeur général agira comme porte-parole de la Municipalité face aux divers ministères impliqués dans le dossier de l'eau.

Au plan des finances municipales, le conseil a approuvé, comme à chaque mois, chacune des dépenses de plus de 2000 \$ et a également approuvé les comptes du mois de novembre. Une liste de sept (7) dossiers à inscrire aux mauvaises créances fut adoptée à la suite et on a ajouté à la liste des comptes pour collections adoptée en octobre, quelques dossiers qui se sont ajoutés entre-temps.

Le conseil a pris position en regard des dossiers qui sont annulés en fin d'année parce que les soldes sont inférieurs à un montant "plancher". Dans le passé, les comptes de 5 \$ et moins étaient annulés. Dorénavant, seuls les comptes de 2 \$ et moins seront annulés, ce qui permettra à la Municipalité de récupérer entre 400 \$ et 500 \$. Un avis de motion fut adopté en ce sens par le conseil et un nouveau règlement sera adopté à cet effet lors d'une séance spéciale en décembre.

Dossiers d'urbanisme

Le conseil a adopté le règlement 2005-110 relatif à la verbalisation de la rue Alarie, ce qui signifie que la rue Alarie est maintenant entièrement municipalisée. Plusieurs constructions sont en cours sur cette rue et le conseil a donné son accord aux travaux que Bell Canada doit réaliser sur la rue Alarie afin de desservir de nouveaux clients.

Le conseil a renouveler le mandat de MM Daniel Bédard et Jean Labelle comme membre du Comité consultatif d'urbanisme pour une période de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2007.

Adoption du Budget 2006

L'adoption du budget municipal doit se faire lors d'une réunion spéciale portant sur ce seul sujet comme le prévoit la Loi. Cette réunion spéciale aura lieu le lundi 19 décembre à 20 h et tous les items à l'ordre du jour seront reliés au budget 2006 et à l'adoption des règlements de tarification décrétant les diverses taxes et compensations. Cette réunion spéciale est bien entendu publique comme toute les séances du conseil.

C'est en préparation de cette rencontre que le conseil a reçu plusieurs avis de motion visant à modifier les règlements rattachés à l'imposition des taxes et compensations.

La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités prévoit que les membres du conseil doivent déposer à leur collègues, dans les deux mois de leur élections, un document divulguant leurs intérêts pécuniaires. Cette formalité était déjà complétée lors de la séance de décembre et le directeur général –secrétaire-trésorier a confirmé la réception des formulaires par tous les membres du conseil.

Félicitations et contributions

Le conseil a accordé au Comptoir d'Entraide de Labelle une somme de 100 \$ pour la réalisation de paniers de Noël.

Le conseil versera une subvention totalisant un peu plus de 10 500 \$ au Comité des Loisirs de Labelle pour l'entretien et la surveillance des patinoires pour l'hiver 2005 –2006. Un horaire d'utilisation des patinoires fut préparée en collaboration avec le Comité de Loisir.

Enfin, le conseil a adopté une résolution de Félicitations à l'égard de la "Savonnerie SenSoriel", située sur la rue du Moulin, qui a remporté le lauréat dans la catégorie "Attrait touristique" lors du gala de la Chambre de Commerce de Mont-Tremblant.

Prochaine séance du conseil

La prochaine séance du conseil sera la séance spéciale sur l'adoption du budget de l'année financière 2006, le lundi 19 décembre prochain.

Prière de noter que la séance régulière du mois de janvier aura lieu le lundi 9 janvier, soit le deuxième lundi du mois, ce qui est exceptionnel, mais le 2 janvier étant congé férié, la séance est reporté au deuxième lundi.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Tel que prévu à l'article 955 du code municipal, je vous présente maintenant la situation financière de la Municipalité de Labelle.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2004

Le vérificateur de la Municipalité a confirmé dans son rapport les résultats suivants :

Fonds d'administration :

recettes	3 121 254 \$
dépenses	2 709 153 \$
Autres activités financières	341 698 \$
Résultat net avant affectations	70 403 \$

Fonds d'administration - surplus :

surplus au début de l'exercice	294 733 \$
résultat net redressé de l'exercice financier 2004	30 503 \$
Surplus net non affecté au 31 décembre 2004	325 236 \$

Actifs et passifs à long terme 2004 :

Immeuble, travaux, machinerie (valeur nette)	9 327 545 \$
Dette à long terme de l'exercice financier	2 170 822 \$

Rapport budgétaire partiel 2005

La situation budgétaire de cette année se résume dans le tableau suivant :

	RÉALISÉ 2004	BUDGET 2005	RÉALISÉ AU 2005-11-15	PRÉVISIONS 2005-12-31
REVENUS				
Taxes	2 452 260 \$	2 474 583 \$	2 487 329 \$	2 487 329 \$
Revenu tenant lieu de taxes	93 767 \$	91 884 \$	118 066 \$	118 066 \$
Autres recettes de sources locales	350 453 \$	193 427 \$	252 470 \$	255 000 \$
Recettes de transferts	224 775 \$	139 619 \$	277 969 \$	277 969 \$
TOTAL DES REVENUS	3 121 255 \$	2 899 513 \$	3 135 834 \$	3 138 364 \$

DÉPENSES

Administration générale	589 001 \$	633 259 \$	538 159 \$	590 555 \$
Sécurité publique	326 873 \$	352 176 \$	322 017 \$	330 000 \$
Transport routier	813 540 \$	704 422 \$	587 734 \$	625 000 \$
Hygiène du milieu	384 990 \$	385 791 \$	378 661 \$	380 000 \$
Santé et bien-être	3 532 \$	4 112 \$	3 531 \$	5 112 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	139 233 \$	162 870 \$	168 660 \$	192 125 \$
Loisirs et culture	333 438 \$	286 369 \$	297 942 \$	315 000 \$
Frais de financement	118 546 \$	113 474 \$	75 964 \$	113 474 \$

TOTAL DES DEPENSES DE

FONCTIONNEMENT	2 709 153 \$	2 642 473 \$	2 372 668 \$	2 551 266 \$
-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	---------------------

Résultats partiel	412 102 \$	257 040 \$	763 166 \$	587 098 \$
-------------------	------------	------------	------------	------------

Remboursement en capital (dettes L.T.)	195 783 \$	257 040 \$	139 898 \$	234 040 \$
--	------------	------------	------------	------------

Transfert à l'état des activités financières	145 916 \$	- \$	163 006 \$	163 006 \$
--	------------	------	------------	------------

total des autres activités financières	341 699 \$	257 040 \$	302 904 \$	397 046 \$
---	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

Résultats partiel	70 403 \$	- \$	460 262 \$	190 052 \$
-------------------	-----------	------	------------	------------

Affectation du surplus non affecté	4 708 \$-	- \$	134 082 \$	134 082 \$
------------------------------------	-----------	------	------------	------------

affectation du surplus affecté			115 567 \$	2 507 \$
--------------------------------	--	--	------------	----------

Affectation aux fonds réservés	32 271 \$	- \$	48 400 \$	48 400 \$
--------------------------------	-----------	------	-----------	-----------

Affectation au fonds réservé SQAÉ	1 060 \$		- \$	
-----------------------------------	----------	--	------	--

Total des affectations	28 623 \$	- \$	298 049 \$	184 989 \$
-------------------------------	------------------	-------------	-------------------	-------------------

EXCÉDENT DE L'EXERCICE	46 489 \$	- \$	162 213 \$	5 063 \$
-------------------------------	------------------	-------------	-------------------	-----------------

La rémunération et allocations de dépenses des membres du conseil pour l'année 2005 sont les suivants :

Maire	Municipalité	Rémunération	10 968.12 \$	16 452.18 \$
		Allocation de dépenses	5 484.06 \$	
	MRC des Laurentides	Rémunération	666.67 \$	1 000.00 \$
		Allocation de dépenses	333.33 \$	
Conseillers	Municipalité	Rémunération	3 656.08 \$	5 484.12 \$
		Allocation de dépenses	1 828.04 \$	

Réalisations de 2005

Voici un aperçu des projets particuliers de la Municipalité de Labelle réalisés au cours de l'année 2005 :

- Déménagement du bureau d'accueil touristique, à l'entrée sud du village (ancien restaurant Richard);
- Versement d'une aide financière totalisant 9 200 \$ au Comité de la gare pour l'entretien et l'animation du site;
- Adoption d'un règlement pour un emprunt de 65 000 \$ pour faire exécuter des travaux de construction d'une ligne d'alimentation électrique sur la rive ouest du lac Labelle;
- Camp de jour 2005 (totalisant une dépense de 32 801,12 \$ dont 13 655,74 \$ était une contribution de la Municipalité, la balance étant assumée par les adhésions);
- Rénovations à la piscine municipale à l'hiver 2005 (15 000 \$) et entente avec un nouveau gestionnaire délégué;
- Rénovation complète de la patinoire;
- Ouverture de la piscine municipale durant l'été 2005;
- Aide financière complémentaire à la Société d'horticulture et d'écologie de Labelle au montant de 7 020 \$ pour l'entretien des massifs floraux et autres travaux;
- Réfection de la rue du Couvent;
- Enseignes corporatives – 4 enseignes aux entrées du territoire, au bureau d'accueil touristique;
- Adoption du règlement numéro 2005-104 relatif à l'instauration d'un système de contrôle et de fréquence de vidange des fosses septiques des résidences isolées sur une partie du territoire;
- Négociation et signature de la 1^{re} convention collective du syndicat des pompiers et pompières du Québec – section locale Labelle;
- Réalisation du 1^{er} guide touristique de Labelle;
- Adoption du règlement numéro 2005-106 décrétant des travaux de mise aux normes des installations d'eau potable, pour un montant de 1 301 560 \$;

- Renouvellement de l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant pour les inscriptions au hockey mineur et au patinage artistique;
- Exécution des travaux de réfection d'une section du chemin du Lac-Labelle (sous la ligne électrique);
- Embauche de trois employés, 2 opérateurs et 1 adjointe administrative;
- Réfection du chemin St-Cyr;
- Signature d'un protocole d'entente avec la Maison des Jeunes de Labelle;
- Signature du protocole d'entente avec l'Association des propriétaires du lac Labelle pour la gestion des accès au lac Labelle;
- Festivité du 125^e (support technique et financier à l'organisme);

Les orientations 2006

Pour la prochaine année, qui sera la première de son mandat, le conseil désire mettre en application, le plus tôt possible, les réalisations suivantes :

- Établir des rencontres d'échanges avec les citoyens sur leurs préoccupations;
- Améliorer les relations avec les employés;
- Créer une commission en relations de travail;
- Créer une commission des finances;
- Créer un comité d'embellissement;
- Favoriser l'intégration de la Municipalité à l'économie régionale en bénéficiant du développement de la MRC des Laurentides;
- Faire l'inventaire des travaux de voirie devant être réalisés afin d'adopter un plan directeur d'entretien et de réfection;
- Procéder à la mise aux normes du réseau d'aqueduc et à l'élaboration d'un plan d'intervention des conduites d'eau et d'égoûts, le tout conformément aux exigences du ministère;
- Planifier les réparations à effectuer au pavillon des loisirs, au garage municipal et à l'hôtel de ville;
- Continuer à soutenir les organismes communautaires;

Comme vous pouvez le constater, il y a plusieurs dossiers prioritaires en plus de gérer le quotidien.

Par ailleurs, le conseil est très ouvert aux suggestions de leurs citoyens et les invite à leur faire parvenir leurs idées. Nous vous rappelons que plusieurs outils sont à votre disposition pour communiquer avec le conseil : boîte aux lettres à l'extérieur (à l'arrière du conseil), par courriel à info@municipalite.labelle.qc.ca (**spécifier que le courriel soit remis au conseil**) ou par courrier postal. D'ailleurs, il est prévu qu'un local sera mis à la disposition des élus pour rencontrer les citoyens.

De plus, lors de la session ordinaire du 3 octobre dernier, le conseil précédent a adopté le rapport sur les indicateurs de performance de gestion municipal du Québec tel que présenté par le directeur général, monsieur Daniel Desnoyers. Toute personne intéressée peut consulter le rapport en faisant une demande au directeur général en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

En terminant, je dépose la liste des contrats de dépenses de plus de 2 000 \$ et totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur, du 1er novembre 2004 au 27 novembre 2005.

Je vous remercie et soyez assurés de ma disponibilité et de ma collaboration ainsi que celle des conseillères et conseillers.

Gilbert Brassard, maire

SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET 2006

Le 19 décembre prochain aura lieu une session spéciale pour le budget 2006.

Cette session spéciale du conseil municipal est ouverte au public. Les portes ouvriront dès 19 h 55.

Bienvenue à tous!

FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Veuillez prendre note que tous les services municipaux seront fermés selon les dates suivantes:

Le 22 décembre 2005 à compter de 16 h jusqu'au 3 janvier inclusivement.

Nous serons de retour dès le 4 janvier pour vous servir.

Passez un beau temps des fêtes!

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'abonnement à la bibliothèque ainsi que l'accès aux postes informatiques sont gratuits pour les résidents / contribuables. Apportez une preuve de résidence lors de votre inscription.

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Mercredi : 13 h à 17 h
Jeudi : 13 h à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30
Vendredi : 10 h à 12 h et 13 h à 17 h
Samedi : 9 h à 12 h 30

Pour plus d'information, n'hésitez pas à contacter Nathalie Robson, responsable 686-2144, poste 237

Le personnel de la bibliothèque vous souhaite de joyeuses fêtes!

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RÉCUPÉRATION DES HAUTES-LAURENTIDES

PNEUS HORS D'USAGE

À compter de maintenant, la régie intermunicipale n'est plus autorisée à faire la collecte des pneus usagés. Donc, ne plus les mettre avec les vidanges. S.V.P.

Idéalement, vous devriez apporter vos vieux pneus chez votre concessionnaire ou chez les marchands de pneus puisque vous payez maintenant une consigne de plus ou moins 4 \$ par pneu à l'achat de pneus neufs.

Merci de votre collaboration!

DÉNEIGEMENT

Le service des travaux publics vous remercie de penser à mettre en pratique les bonnes habitudes, présent à chaque hiver, pour obtenir un déneigement efficace, moins coûteux et améliorant la sécurité des citoyens:

- * Aucun stationnement de nuit (entre 12 h et 7 h) en bordure des rues, n'est permis en cas de chute de neige, afin de permettre le déneigement;
- * Éviter de mettre les poubelles sur les trottoirs ou dans la rue;
- * Ne pas entasser des bancs de neige sur les trottoirs ou dans la rue, lors du déneigement de votre stationnement ou trottoir privé;
- * Stationner dans votre entrée privée plutôt que dans la rue lorsque la météo prévoit des chutes de neige;
- * Maintenir l'accessibilité aux bornes-fontaines.

Le service des travaux publics tient à vous assurer de sa collaboration pour minimiser les inconvénients occasionnés par le déneigement.

LOISIRS MUNICIPAUX

Marie Rachel Charlebois
686-2144 poste 235

PATINOIRE

* HORAIRE 2005-2006

Dimanche : 13 h à 17 h et de 18 h à 21 h 30
Lundi : 18 h à 21 h 30
Mardi : 18 h à 21 h 30
Mercredi : 15 h à 17 h et de 18 h à 21 h 30
Jeudi : 18 h à 21 h 30
Vendredi : 15 h à 17 h et de 18 h à 21 h
Samedi : 13 h à 17 h et de 18 h à 22 h

* PRENDRE NOTE DES EXCEPTIONS SUIVANTES...

- Les 24 décembre et 31 décembre la patinoire sera ouverte de 13 h à 17 h seulement
- Les 25 décembre et 1 janvier la patinoire sera fermée
- Les jours féériés, la semaine de relâche et les congés scolaires: 13 h à 17 h et de 18 h à 21 h 30

* Les heures d'ouvertures de la patinoire sont sujettes aux caprices de mère nature.

COURS DE PEINTURE

Premier cours **GRATUIT**

OÙ: salle du haut de la bibliothèque

QUAND: les mardis à compter du 17 janvier 2006

POUR QUI: 7 à 12 ans – de 15 h 30 à 17 h 30
adulte (13 ans et +) - de 19 h à 21 h

8 cours de 2 heures pour seulement 75 \$!

Pour informations et inscriptions:
Madame Carole Valiquette 686-1809

INITIATION AU PATIN



Les dimanches, du 8 janvier au 19 février, des cours d'initiation au patin seront offerts aux enfants de 4 à 12 ans au coût de 10 \$, à la patinoire municipale.

Vous devez inscrire votre enfant avant le 22 décembre en contactant la responsable des loisirs au 686-2144, poste 235.

COURS DE KARATÉ

Des cours de karaté seront offerts à compter du 8 janvier prochain, les mardis de 18 h 15 à 19 h pour les jeunes de 6 à 13 ans, et ce, durant 8 semaines au coût de 20 \$ par famille.

Pour information et/ou inscription : Réjean Renaud 4e Dan au 681-7316

COURS D'AUTO-DÉFENSE POUR FEMMES SEULEMENT

Comment réagir lorsque...

Quelqu'un vous suit... prévenir les différents types d'agression

Techniques de défense... connaître les divers points sensibles du corps humain
apprendre à se défendre avec ce que l'on a sous la main

Cours offerts les mardis à compter du 8 janvier prochain, pendant 8 semaines, de 19 h 30 à 20 h 30 au coût de 30 \$ pour 8 semaines.

Pour information et/ou inscription:
Réjean Renaud 4e Dan au 681-7316

ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

NOURRI SOURCE , HALTE ALLAITEMENT

Avoir un bébé est une chose merveilleuse, mais qui nous interpelle de plusieurs façons. Nous voulons tous donner ce qu'il y a de mieux à notre enfant. Choisir de l'allaiter est sans contredit la meilleure décision en ce qui concerne son alimentation. Afin de briser l'isolement sur différents sujets concernant la venue d'un nouvel enfant, nous vous invitons tous à nous joindre pour les prochaines haltes allaitement qui sont le **troisième mardi de chaque mois**. Des marraines et des professionnels de la santé vous y attendent en grand nombre.

Bienvenue aux femmes enceintes, aux nouvelles mères, aux pères, aux grands-mères et à toute personne intéressée par l'allaitement.

Prochain atelier: L'alimentation de la mère et du bébé
Mardi le 20 décembre 2005
Au CLSC de Labelle de 9 h 30 à 11 h 30

Pour information: Mariève Telmosse au 686-5434.

ici à notre commanditaire Pharmacie Pascal Cormier, Essaim de Labelle.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS MUNICIPALES ET COMMUNAUTAIRES

Mois	Date	Activités	Organisme	Lieu
Décembre	18	Dépouillement de l'arbre de Noël	Comité des loisirs	Hôtel de ville
Décembre	19	Séance spéciale – budget	Municipalité de Labelle	Hôtel de ville
Décembre	20	L'alimentation de la mère et du bébé	NOURRI SOURCE	CLSC de Labelle

MAISON DES JEUNES Offre d'emploi ANIMATEUR -ANIMATRICE

- Organiser et réaliser des activités avec les adolescents
- Interventions & prévention
- Développement d'un milieu de vie

Qualifications requises;

- *Personne dynamique, responsable et autonome
- *Expérience auprès des adolescents
- *Cours de premiers soins

Milieu de travail dynamique. Horaire de soir .
Minimum de 20 heures par semaine.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, à l'attention de **Mme Marie Rachel Charlebois**

Les Shack - Maison des jeunes de Labelle
Rue du Pont, Labelle (Québec) J0T 1H0
mcharlebois@municipalite.labelle.qc.ca

Fermeture pendant la période des fêtes.

Veuillez prendre note que la Maison des jeunes sera fermée les 23, 24 ainsi que les 30 et 31 décembre prochain pour la période des fêtes.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE

Bonjour à vous tous,

Amis (es) de la faune et de la nature, pêcheurs et chasseurs, à l'approche de la fin de l'année 2005, l'Association de chasse et pêche de Labelle tient à remercier tous les commanditaires, tous les bénévoles qui nous ont aidé tous au long de l'année et pour l'excellent repas servi lors de notre souper de fermeture et tournoi de panache. Madame Marie Martine Labelle pour sa musique lors du «festival de la Truite» au petit lac Caribou, monsieur Richard Gélinas pour sa musique disco au souper, ainsi que tous nos membres qui nous encouragent durant l'année.

Nous vous souhaitons de joyeuse fêtes à tous et soyez assurés de notre retour pour l'année 2006. Bienvenue à tous les nouveaux commanditaires ainsi qu'aux nouveaux membres, sans vous, ça ne serait pas pareil.

Claude Thibault
Président

CLUB DE SKI DE FOND DE LABELLE

Merci à nos commanditaires pour la soirée d'ouverture 2005-2006, tenue le 19 novembre 2005

NOS EXTRA SUPER EXPERTS:

Chalet de la Mine (famille Gagnon), Intersport Bermarc, Ébénisterie Guy Robillard, Excavation C.E. Émond, Scierie C. Forget.

NOS EXPERTS:

Restaurant L'Étoile de Labelle, Massothérapie Lyne Legault, Services Financiers Dumontier-Rousseau, Eugène Tremblay électricien, Denturologue D'Archambault, Machabée Automobile, Bloc-O-Bois, Charpente de l'Été Indien, Martin Gauthier agent immobilier, Jacques Allard comptable, Le Griffon de la Gare, Labelle Ryan Génipro, Pierres naturelles Durand, Fleuste André, Camping La Belle et la Rouge, Station Esso, Dépanneur de Labelle, Meubles Yvan Piché, Clinique médicale de Labelle, Construction Telmosse & Fils, Pharmacie Essaim, Entreprises JOFI, Amadei & Poudrier notaires, Esthétique Chantal Legault, Daniel Jacques distributeur Pom, Rona C.F. Forget, Le Scandinave

NOS SUPER EXPERTS:

La Caisse populaire Labelle-Nominingue, Télécable Nordique, Les Agrégats de Labelle, Isabelle Labelle arpenteure-géomètre, Marché Bonichoix, Douceur Esthétique, Promutuel L'Abitibienne.

NOS INTERMÉDIAIRES:

La Vidéothèque, Restaurant La Belle Époque, Savonnerie SenSoriel, Salon de coiffure Le Profil, Gérard Giguère artisan, Dépanneur Vallée de la Rouge, Garage Gareau, Groupe Lyras, Quincaillerie Gauthier, Art Cado.